

Image not found or type unknown



Changement d'employeur

Par **Question et Réponse**, le **09/02/2020** à **18:32**

Bonjour,

J'ai changé l'employeur après 18 mois de travail, cause : liquidation judiciaire. J'ai travaillé 6 mois comme intérimaire, dans le même métier (carreleur) et j'ai signé un nouveau contrat CDI, avec un bon salaire, toujours pour le même métier.

Mes questions :

1- Faut-il demander une autre autorisation de travail ?

2- Est-ce que j'aurai des problèmes pour le renouvellement de ma carte pluriannuelle (4 ans) qui s'expire en 2023 ?

Merci en avance pour votre réponse..

Par **Tisuisse**, le **10/02/2020** à **07:19**

Bonjour,

Votre nouvel employeur et vous, devez contacter la DIRECCTE pour avoir l'autorisation de travail faute de quoi vous ne pouvez pas travailler en France. Voyez votre préfecture qui vous aidera.

Par **Figo**, le **10/02/2020** à **07:43**

Merci

Alors il faut toujours l'autorisation du travail

C'est ça que je veux le savoir

Merci